par **Jean-Michel Bricault** docteur en droit public, chargé de cours à l'Université de Reims Champagne-Ardenne CRDT

DANEMARK

- ? Etat unitaire (fortement) décentralisé

L'ancien système administratif danois avant le 1^{er} janvier 2007 comportait trois niveaux : le gouvernement central, les comtés (14 *Amtsrad*) et les communes (275 *Byrad*). Le 1^{er} janvier 2007, une importante réforme territoriale (2003-2007) est entrée en vigueur. C'est une très vaste réforme du secteur public, mettant en place une nouvelle carte administrative du Danemark.

- <u>5 régions</u>: les 14 comtés ont été supprimés au profit de la création de ces 5 régions. Cette réforme de 2007 a eu pour conséquence la réorganisation complète des compétences dans le secteur public via un approfondissement important de la décentralisation.

Désormais, les régions décentralisées gèrent depuis janvier 2007 le développement régional, l'environnement, le fonctionnement de certaines institutions sociales et de la mise en place de compagnies de transport ainsi que de certains services régionaux liés à la nature, l'environnement et la planification spatiale. Elles ont un rôle majeur dans le domaine de la santé et des services sociaux (gestion du service hospitalier, de l'assurance maladie, des médecins généralistes et des spécialistes notamment).

- <u>98 municipalités</u> se sont substituées aux 271 précédentes à la suite d'une procédure de fusion (20 000 habitants minimum par commune).

Région: 5 régions déconcentrées d'Etat (5 statsforvaltningen)

Précisons que ce découpage géographique en cinq administrations territoriales (statsforvaltningen) correspond en effet aussi aux cinq nouvelles régions décentralisées introduites pour remplacer les anciens conseils généraux.

« Directeur territorial » (et non plus « gouverneur de comté », ancienne appellation du RTE à la tête des anciens districts, désormais supprimés)

5 « Directeurs territoriaux »

Sur le plan hiérarchique, les offices des administrateurs locaux et les bureaux des directeurs territoriaux sont du ressort du ministère de l'Intérieur qui octroie les crédits, mais ils sont également sous la tutelle de chaque ministère, selon la nature des affaires traitées.

Les 5 directeurs régionaux disposent « d'antennes locales » de relais des « statsforvaltningen » dans plusieurs villes.

Il semble qu'avec cette réforme de 2007, le rôle de « représentant territorial de l'Etat » du directeur (et plus gouverneur désormais) se soit amoindrie dans son rôle de « représentation ». Par ex., le « directeur » organise tjs les visites de la famille royale conjointement avec les autorités municipales mais, cette mission revêt un caractère exceptionnel. La fonction de « représentation » ne constitue plus la fonction principale

de ces « directeur territoriaux »! Jusqu'à présent, le préfet danois avait un rôle représentatif important : fonction semble-t-il en diminution compte tenu des territoires qui sont devenus bcp plus importants. Ex : Jutland central $= \frac{1}{4}$ du pays.

Ces cinq administrations d'Etat régionales sont chargées globalement des questions d'état civil, de citoyenneté, de visas, de nationalité, de permis de séjour et de travail, selon les règlements spéciaux de l'UE, de séparation, de divorces, de pensions alimentaires, d'aides compensatoires, d'allocations, d'autorité parentale, de filiation, de tutelle, de droit de garde, d'adoption. Elles sont aussi un moyen de recours en matière de protection sociale et d'allocations sociales. Elles ont également un rôle dans le domaine du contrôle de légalité des communes et des régions.

La politique de l'environnement, le développement économique, la création d'emplois, le développement rural, l'agriculture ne sont plus du ressort désormais de l'administration déconcentrée au Danemark. D'ailleurs, ce n'est pas au préfet de veiller à l'exécution de la politique du gyt. Le but de l'administration locale est de prendre des décisions dans des <u>affaires individuelles</u> qui sont de sa compétence. En cela la situation danoise diffère énormément de celle des pays voisins européens.

Le « directeur territorial » ne constitue plus « l'œil et les oreilles » du pouvoir central en province (ce qui était le cas du gouverneur de comté). Ce n'est donc plus au RTE de suivre les évènements locaux pour ensuite en avertir le gvt par le biais de compte rendus. De plus, la coordination de la sécurité nationale du pays à l'extérieur de la capitale revient au responsable de la police et non au « directeur ».

Le gouverneur de comté intervenait personnellement dans la résolution des conflits et le contrôle de légalité était le fruit de relations personnelles entre le préfet et les maires. Désormais, ce rôle semble s'amenuiser. Il ne s'agit plus d'un dialogue mais bel et bien d'un contrôle purement technique.

L'ancien système administratif danois avant le 1^{er} janvier 2007 comportait trois niveaux : le gouvernement central, les comtés (14 *Amtsrad*) et les communes (275 *Byrad*). Le 1^{er} janvier 2007, une importante réforme territoriale (2003-2007) est entrée en vigueur. C'est une très vaste réforme du secteur public, mettant en place une nouvelle carte administrative du Danemark.

- <u>5 régions</u>: les 14 comtés ont été supprimés au profit de la création de ces 5 régions. Cette réforme de 2007 a eu pour conséquence la réorganisation complète des compétences dans le secteur public via un approfondissement important de la décentralisation.

Désormais, les régions décentralisées gèrent depuis janvier 2007 le développement régional, l'environnement, le fonctionnement de certaines institutions sociales et de la mise en place de compagnies de transport ainsi que de certains services régionaux liés à la nature, l'environnement et la planification spatiale. Elles ont un rôle majeur dans le domaine de la santé et des services sociaux (gestion du service hospitalier, de l'assurance maladie, des médecins généralistes et des spécialistes notamment).

- <u>98 municipalités</u> se sont substituées aux 271 précédentes à la suite d'une procédure de fusion (20 000 habitants minimum par commune).

Le préfet danois n'est plus un arbitre régulateur mais un « directeur » avec des compétences bien spécialisées, l'essentiel des compétences relatives à la mise en œuvre des politiques publiques étant décentralisées. Un rôle de contrôleur se fait quand même via le contrôle de légalité. L'organisation territoriale étatique danoise est résolument

régionalisée mais avec compétences spécialisées, très concentrées sur les affaires familiales et sociales et au rôle sans doute moins éminent dans le dispositif administratif danois désormais. La régionalisation danoise est synonyme de réduction de la voilure de l'Etat et aussi sans doute d'amoindrissement du rôle de l'Etat